Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 4 (1859)
Heft: 3

Artikel: Éventualités de guerre. Part III
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-328821

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 3 Lausanne, 1er Février 1859 IVe Année

SOMMAIRE. — Eventualités de guerre (3e article). — Propos stratégiques. — Nouvelles et chronique. — *SUPPLÉMENT*. — Siége de Sébastopol. A propos du Journal du général Niel. — Etudes sur le harnachement. — Travaux des pontoniers au rassemblement de Luziensteig. — Adoption du fusil Prélat-Burnand. — Nouveau procédé de gravure topographique.

ÉVENTUALITÉS DE GUERRE [1].

III.

En examinant, dans nos deux derniers numéros, la situation politique de chacun des grands Etats et celle des mers, nous avons vu se manifester trois antagonismes principaux, d'où pouvaient facilement sortir des cas de guerre, à savoir :

De l'Autriche et de la Russie en Turquie;

De l'Autriche et de la France et Piémont en Italie;

De la France et de l'Angleterre en Egypte.

On pourrait déjà, par une simple opération algébrique et par l'application du précepte : les ennemis de nos ennemis sont nos amis, tirer de ces données des pronostics assez positifs sur les alliances probables :

L'Autriche a contre elle d'un côté la Russie, de l'autre la France et Piémont; donc ces trois puissances sont naturellement alliées. La France a contre elle d'un côté l'Autriche, de l'autre l'Angleterre, donc ces deux puissances sont naturellement aussi alliées.

En outre, la Turquie, liée comme partie principale à tout ce qui se passe entre l'Autriche et la Russie, pourchassée depuis la guerre d'Orient par la diplomatie russe, et cheminant au contraire d'accord avec l'Autriche sur toutes les questions pendantes, destinée, d'après toutes les apparences, à servir de victime dans les luttes qui pourraient éclater, minée par des tendances insurrectionnelles sympathiques à la Russie et contagieuses pour l'Autriche, la Turquie serait vraisemblablement rejetée dans l'alliance de l'Autriche et de l'Angleterre.

La Prusse et l'Allemagne hésiteraient, sans doute, mais finiraient

[1] Voir les deux précédents numéros.

probablement par se joindre à leur confédérée, si elle était menacée dans son existence même.

On aurait donc, en principe :

D'un côté, la France, la Russie, le Piémont ;

De l'autre, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse, la Turquie, sans compter les satellites de part et d'autre.

Nous disons *en principe*, nous devrions plutôt dire *en perspective*, car les alliances ne se forment pas aussi facilement que des équations algébriques, et il est douteux qu'on arrivât d'entrée à celles que nous avons énoncées. Si l'alliance de la France, du Piémont et de la Russie nous paraît forcée, et déjà à moitié effectuée, en revanche l'autre serait plus difficile, vu l'éloignement au second plan de certains intérêts en jeu. Si, par exemple, la question du canal de Suez est laissée dans l'ombre avec des garanties pour l'Angleterre, il est douteux que cette puissance, vu ses embarras des Indes, prenne parti dans une lutte qui ne comprendrait d'abord que l'Italie. Tant que l'Autriche ne sera atteinte que dans sa prépondérance extérieure, tant que son territoire allemand ne sera pas menacé, tant que la Prusse n'aura pas des craintes fondées à l'endroit de ses possessions d'outre-Rhin, il est douteux aussi que l'Allemagne trouve l'énergie et l'unité nécessaires pour sortir à temps de sa neutralité. Elle attendrait sans doute quelque nouvelle affaire d'Ulm ou d'Austerlitz.

La Turquie, habituée par l'expérience à se défier des uns et des autres, capitulera avec tous jusqu'au dernier moment avant de prendre un parti, comme elle l'a fait naguère au Monténégro, aux Principautés et, en dernier lieu, en Servie, quitte à reprendre plus tard en détail ce qu'elle abandonne en bloc.

L'Autriche aurait donc toute chance d'être, au moins jusqu'à ce que les événements se soient développés, seule à la lutte contre trois adversaires, et ce fait de trois Etats, fortement liés par des intérêts communs sur des questions pendantes, contre un seul, appuyé seulement par des espérances et par des alliés divergents, produit toute la gravité et tout l'intérêt de la situation actuelle. Ce fait de trois contre un, dans presque toutes les hypothèses possibles, doit aussi engager les adversaires innés de l'Autriche à profiter d'un moment si favorable et à désirer la guerre.

Aussi nous comprenons sans peine les tendances belliqueuses manifestées actuellement en Piémont. Accablé en 1848 et 1849, cet Etat est aujourd'hui en voie d'obtenir une revanche. Il marche à ce but depuis 10 ans par sa diplomatie, par ses sacrifices, par l'énergie prévoyante de son gouvernement, qui a contribué pour une bonne part à créer la situation actuelle et l'isolement de l'Autriche. Il ne reste

plus qu'à opérer par les armes. Reculerait-il au moment décisif?

Au point de vue de la politique italienne, la moisson est mûre; il faut récolter; et nous ne comprendrions pas qu'il y eût aujourd'hui un seul Piémontais qui hésitât à tenter les hasards des batailles, après avoir osé les tenter en 1848 et 1849. La récolte sera difficile, sans doute; elle sera chanceuse, comme toute guerre, mais enfin elle se présente, pour le Piémont, sous les circonstances les plus favorables qu'il lui ait jamais été donné d'espérer.

Toutefois la guerre ne peut pas, dans l'époque où nous vivons, surgir en Europe sans qu'il y ait des motifs légitimes vis-à-vis de l'opinion publique et des raisons plus graves que celles des antipathies, des chances favorables, des désirs de conquête ou de remaniement de territoires d'après d'autres principes que ceux sanctionnés par les traités existants. On ne peut pas, un jour, constituer des frontières d'après le principe des traditions et des intérêts dynastiques, comme en 1815, et le lendemain, d'après celui des nationalités. Il faut des causes de rupture aux puissances civilisées, et si l'état des relations, déjà rompues entre le Piémont et l'Autriche, peut, par une pente presque insensible et à l'aide de faibles accidents, arriver à l'état de guerre entre ces deux Etats, il n'en est pas de même de la France et de la Russie. D'ailleurs, nous l'avons dit, aucun grand intérêt ne force ces puissances à presser les temps et maintes considérations, au point de vue même des opérations militaires, les engagent à ajourner.

Mais avec toutes les intentions possibles d'ajournement ou même de paix, il arrive parfois aussi que les choses, dit Montesquieu, sont plus fortes que les hommes. Or les incidents qui pourraient amener un cas de guerre et fournir un prétexte plausible de rupture avec l'Autriche peuvent se présenter d'un moment à l'autre. Ce sont:

En Orient, le cas de nouvelles complications dans lesquelles l'Autriche interviendrait comme elle a voulu le faire récemment en Servie. De tels incidents peuvent facilement se produire soit dans les Principautés, foyer de troubles incessants où l'action des puissances étrangères et surtout celle de l'Autriche joue un grand rôle, soit au Monténégro, en Herzegovine, en Bosnie, frontières du territoire autrichien. Là, comme en Servie, l'Autriche est plus ou moins intéressée à avoir la paix et la tranquillité et par conséquent à prêter appui à l'autorité ottomane. Elle l'a déjà essayé dans de faibles proportions en Bosnie. Si elle ne l'a pas exécuté plus en grand, c'est que quelques officiers turcs eux-mêmes s'y sont opposés. Les autorités autrichiennes sur toute cette frontière ont eu, l'année dernière, et elles ont encore sans doute, des instructions pour aider à la répression de l'insurrection des rajas. C'est même, en grande partie, pour avoir refusé des offres à cet effet

que le pacha, commandant des troupes turques dans cette contrée, a vu s'élever contre lui des plaintes autrichiennes qui ont amené son remplacement. Il est vrai que ces instructions n'ont pas été communiquées officiellement aux puissances; mais elles étaient cependant connues dans les régions diplomatiques, et personne, à cette époque, n'a pensé à en faire un *casus belli,* comme pour l'ordre tout à fait semblable donné au général autrichien Coronini concernant l'intervention à Belgrade.

Les allures des puissances vis-à-vis de l'Autriche, dans la question de Belgrade, sont un indice des sentiments et des intentions qu'on nourrit à son égard, car les cabinets, en lui demandant la révocation de l'ordre donné à son général, ont montré plus de susceptibilité que l'Europe n'était accoutumée à en constater dans les affaires de ce genre. Il a fallu que la Russie occupât les Principautés pour que la guerre contre cette puissance fût déclarée. Quand, en 1849, la France est intervenue à Rome, la Russie en Hongrie, la Prusse dans le grand-duché de Bade, à la demande des gouvernements légitimes, aucune des puissances n'a fait de ces interventions un *casus belli.* Quand, récemment, l'Angleterre a pris Périm, bombardé Djeddah, il n'y a pas eu non plus de protestations, que nous sachions, de la part des autres grandes puissances. Il n'y en a pas eu davantage, en 1852, quand l'Autriche a menacé d'intervenir au Monténégro. Comment se fait-il donc que pour un ordre seulement, non encore exécuté, il y ait eu les menaces faites à l'Autriche? A notre avis, il y a dans cette exigence la révélation de la situation. L'Autriche a cédé à temps; le prétexte a été éludé.

Un autre *casus belli* ou prétexte pourrait-il être la question de libre navigation du Danube, posée avec insistance par la dernière Conférence de Paris?

Nous ne le croyons pas, attendu qu'ici l'Autriche n'est plus seule en jeu, et qu'en la poussant au pied du mur on lui créerait, d'entrée, des alliés sur lesquels, sans cela, elle ne peut pas compter. Ou l'Autriche ralliera à elle l'opinion des autres riverains et si cette opinion collective est attaquée elle résistera; ou bien elle sera isolée et elle composera. Ce dernier parti nous paraît le plus probable, car, ainsi que nous l'avons déjà dit, la Turquie ne voudrait pas prendre l'initiative d'une résistance aux vœux du congrès qui pourrait conduire à une guerre générale; les royaumes de Bavière et Wurtemberg n'y seraient pas plus disposés. Mais si le contraire arrivait, si ces Etats appuyaient sans réticence les vues de l'Autriche, il est probable que celle-ci se sentirait assez forte pour continuer à opposer des fins de non recevoir aux exigences françaises et russes. Celles-ci iraient-elles alors

jusqu'à la guerre?... Nous n'oserions l'affirmer, car, dans ce cas, l'Allemagne serait derrière l'alliance de l'Autriche, de la Bavière et du Wurtemberg. — Ce serait une affaire européenne et non plus italienne, dans laquelle l'Autriche et ses alliés seraient en défensive, et cela sur une question dans laquelle la thèse défendue par l'Autriche rencontre des sympathies générales chez les gens qui examinent les choses au point de vue du droit.

Pourquoi, en effet, imposer au Danube une police et des règlements européens, tandis que les autres fleuves en sont exempts ? Aussi libéral qu'on soit, on ne peut que s'étonner d'une liberté qui consiste à émanciper les fleuves en asservissant les riverains ; liberté qui, en outre, est appliquée aux uns sans l'être aux autres. Si l'on nous disait franchement : l'Europe doit craindre l'influence que prend l'Autriche sur le bas-Danube ; cet Empire a déjà une puissante société, le *Lloyd,* subventionnée par le gouvernement, qui monopolise en quelque sort la navigation sur ce fleuve ; elle s'est fait donner des concessions de quais et d'embarcadères dans toutes les stations importantes des Principautés, concessions où, par suite des droits de juridiction des consulats autrichiens, elle a, en fait, acquis une sorte d'exterritorialité et formé des fiefs indépendants ; elle augmente chaque jour le nombre de ses nationaux dans ces provinces par des procédés singuliers de fabrication ; ces nationaux passent sous sa juridiction, sont enlevés à l'impôt et aux obligations des indigènes ; tout cela, à l'aide des territoires soustraits à la loi du pays, tend à constituer un Etat dans l'Etat, un empiétement illégal, dangereux pour l'indépendance de ces provinces et pour l'avenir de l'Europe ; il est donc nécessaire de limiter le plus possible l'influence de l'Autriche dans ces parages et de la neutraliser en y faisant sentir davantage celle des autres grandes puissances maritimes. Si l'on parlait en ces termes, on pourrait examiner jusqu'à quel point les dangers annoncés peuvent commander une exception au droit de tout Etat d'être maître chez lui, sur ses fleuves et sur ses lacs, et se ranger peut-être, par mesure exceptionnelle de salut public, contre le principe de la souveraineté. Mais c'est ce qu'on n'a pas fait dans le cas donné. Les puissances ont prononcé contre l'Autriche au nom d'un prétendu principe absolu de liberté, qui est la négation de toute indépendance des nations, et avec lequel les ressortissants d'Etats secondaires ne sauraient sympathiser en aucune façon. Du reste ce qui pourrait servir à caractériser l'esprit de la décision de la Conférence de Paris à cet égard, c'est qu'elle a été prise par l'initiative de lord Cowley, c'est-à-dire du représentant d'une puissance qui domine, qui veut et qui doit dominer tous les passages des mers. La première application que la Grande-Bretagne pourrait

faire de ce beau principe de liberté, serait d'abandonner Gibraltar et de laisser percer l'isthme de Suez! Evidemment le cabinet britannique n'a pu être, dans cette séance du 16 août 1858, aussi en colère qu'il en avait l'air, et, quoiqu'il ait lui-même attaché le grelot, il est probable qu'il ne poursuivrait pas la chose jusqu'à la guerre si ses collègues de la majorité en avaient envie.

Par ces deux raisons : l'Allemagne venant forcément derrière les riverains; l'Angleterre devant probablement se séparer de la majorité, nous ne pouvons pas croire que la question de navigation du Danube, dans le cas où les riverains s'opposeraient aux décisions de la Conférence, puisse amener un *casus belli,* les chances n'étant pas assez favorables aux agresseurs. Il faudra attendre que ce cas ou ce prétexte sorte des accidents qui peuvent surgir dans les parages orientaux. Un cas semblable à celui de la Servie serait une des éventualités les plus fâcheuses pour l'Autriche, parce que l'Allemagne s'intéresserait d'abord assez peu à une cause dans laquelle il s'agirait de l'extension de l'Autriche à l'extrême opposé de l'Allemagne; parce que la Russie serait partie principale dans ce débat et qu'elle amènerait naturellement des diversions en Occident, où ses suggestions seraient les bienvenues, et ainsi l'Autriche aurait la certitude d'avoir trois adversaires décidés sur les bras sans être sûre d'aucun allié solide.

En Italie, il n'y a pas de cas de guerre posé, pas de débat semblable à celui du Danube ou de Belgrade, car on ne peut pas prendre pour tels les ruptures diplomatiques entre le Piémont et l'Autriche, entre Naples d'un côté et la France et l'Angleterre de l'autre. Le congrès de Paris, quoique s'étant occupé de l'Italie dans la fameuse séance du 8 avril 1856, n'a imposé d'obligations à aucun Etat. En fait, l'Italie, occupée depuis 1849 exceptionnellement, se trouve en quelque sorte en dehors du droit international. La question y est supérieure aux traités; l'Italie manifeste la tendance, bien naturelle à une antique race, d'être affranchie de tout joug étranger et de réunir, en un seul faisceau, ou au moins sous des institutions semblables, tous les membres isolés de la nation.

En outre, la France ne peut pas voir sans ombrage l'influence de l'Autriche s'étendre de plus en plus dans les Duchés, dans les Etats-Romains et à Naples.

Il s'agirait donc d'une rupture complète avec le passé, et cela ne peut guère être amené autrement qu'en 1848 : l'insurrection de la Lombardie ou des Duchés, appelant à son aide l'Italie, par conséquent aussi le Piémont, lequel entraînerait à son tour la France, déjà installée avec prévoyance à Rome et à Civita-Vecchia.

Que ferait dans ce cas la Russie? Il est probable qu'elle garderait

la neutralité jusqu'au moment où quelque complication lui fournirait une occasion légale et profitable d'entrer aussi en lice. En attendant, la neutralité hostile de la Russie aurait le même effet que des hostilités déclarées; un ou deux corps d'observation russes à la frontière de Gallicie et des Karpathes empêcheraient la mobilisation d'un tiers des forces autrichiennes contre ses adversaires de l'Occident.

En Italie, la guerre peut donc dépendre d'une insurrection, et un tel incident n'est point improbable, si l'on songe que l'Autriche s'étend des portes de Rome à Venise, et que son gouvernement est généralement antipathique aux populations. Un succès insurrectionnel aurait cependant moins de chances qu'en 1848. L'Autriche est, cette fois, sur ses gardes. Elle a renforcé son armée d'Italie jusqu'à concurrence de 140,000 hommes; elle peut compter sur un certain nombre de gouvernements italiens, sur l'appui d'une bonne partie du clergé; elle a considérablement augmenté les défenses des places de la Lombardie; Vérone est un puissant camp retranché; elle a, de plus qu'en 1848, une marine dans l'Adriatique; elle sera en mesure de tenir tête aux surprises et probablement d'étouffer les insurrections. Cependant en se rappelant les cinq journées de Milan, nul n'oserait répondre d'avance d'arrêter les premiers efforts des masses soulevées. Or il ne faudrait qu'un succès momentané, le temps seulement de constituer à Milan un gouvernement provisoire qui lançât un appel régulier au Piémont, pour donner à la guerre un motif plausible.

Toutefois les mesures militaires mêmes, prises pour assurer la paix, pourraient facilement aussi enfanter des cas de guerre. Les Autrichiens ne paraissent point vouloir se borner à une défense passive. Le choix de leurs positions, le long du Pô, indique des intentions plutôt offensives; ils auront donc des troupes d'observation à l'extrême frontière. Les Piémontais en ont aussi de leur côté; des conflits et des hostilités isolés peuvent s'ensuivre. D'autre part l'arrivée de nombreuses troupes autrichiennes en Lombardie et dans les Légations peut justifier de la part de la France l'augmentation de son corps d'occupation à Rome. De là, échange d'explications, menaces et ultimatum possibles.

En troisième lieu, le Piémont peut être en droit, pour sa sécurité, de laisser arriver des troupes françaises sur son territoire. Il serait même imprudent au gouvernement sarde de laisser faire un pas de plus vers la guerre sans cette mesure de précaution, car il ne doit pas oublier qu'il est en face d'une force de 140,000 hommes et que Turin est dépourvu de fortifications. Mais si des troupes françaises entrent en Piémont, l'Autriche, qui a dû révoquer un ordre pour faire passer des troupes en Turquie, dans des circonstances assez analogues,

pourra-t-elle accepter un tel affront et subir une telle menace? Nous ne le croyons pas.

Or ces alternatives-là peuvent aussi se présenter d'un jour à l'autre; et le jour où les souverains de France et du Piémont seront d'accord pour la guerre, elles se présenteront; il y a tout ce qu'il faut sur le tapis pour ouvrir la partie. Nous n'avons pas, on le comprend, la prétention d'être dans le secret des monarques ni de présumer ce qu'ils feront; mais nous persistons à croire que si la France a intérêt à ne pas laisser l'Autriche étendre son influence en Italie, il y a d'autres motifs qui l'engagent à ajourner une rupture, ne fût-ce que celui de la construction du chemin de fer du Var.

Enfin, quant au *canal de Suez*, la question paraît être pour le moment en suspens; en tout cas, elle est la moins avancée des trois. Cependant il ne faut pas oublier que les conflits maritimes, affranchis de frontières, se déroulent bien plus vite que les autres. Depuis la réussite de la souscription on n'entend plus parler de M. de Lesseps; mais il serait chanceux d'interpréter ce silence. Soit qu'il y ait des intentions de guerre, générale ou locale, soit qu'il n'y en ait pas, la France n'aurait aucun profit, aujourd'hui qu'il est un peu tard pour profiter de l'insurrection indoue, à brusquer le dénouement du canal de Suez, car par là elle formerait elle-même l'alliance de l'Angleterre et de l'Autriche, tandis que, en prenant patience, elle a la perspective de voir ces deux puissances tirer chacune du côté de son égoïsme particulier, quitte peut-être plus tard à s'en repentir et à devoir lutter isolément, dans des circonstances désavantageuses pour elles.

En résumé, la situation de l'Europe est près de la guerre, mais celle-ci peut cependant s'éviter encore ou s'ajourner. La réunion d'un Congrès européen, dans ce moment-ci, ne ferait que précipiter la crise. L'entente ne pouvant pas s'y opérer, la guerre devrait en sortir.

Nous n'avons pas voulu parler de l'Amérique, quoiqu'il y ait là des germes de complications avec l'Espagne, parce que, dans l'état actuel des relations internationales, ces complications ne pourraient pas changer grand'chose à la situation respective des grandes puissances. S'il se passait à Cuba et dans l'Amérique centrale des événements qui exigeassent une intervention européenne, intervention que certains Etats peut-être se hâteraient de mettre en avant comme diversion, il est probable qu'aucun d'eux ne voudrait s'y engager seul. Ce serait une affaire collective, d'où chacun des alliés chercherait à se retirer le plus tôt possible pour y laisser les autres et pour revenir à l'Europe.

Dans un prochain numéro, nous jetterons un coup-d'œil sur les éventualités militaires qui pourraient spécialement intéresser la Suisse.